

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Castolin 1020 XFC

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Baguettes de brasage, fil de brasage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Messer Eutectic Castolin Switzerland S.A.	MEC Holding GmbH
Rue:	Industriestrasse 34a	Messer-Platz 1
Lieu:	CH-8108 Dällikon	D-65812 Bad Soden
Téléphone	+41 44 847 17 17	+49 (0) 6196 7760-555
Téléfax	+41 44 847 17 18	+49 (0) 6196 7760-561

Verantwortlich für das Sicherheitsdatenblatt: sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Conformément à la Directive Européenne 1999/45/EG, le produit n'est pas une préparation. D'où il n'est pas soumis aux prescriptions de marquage en vertu de cette Directive Européenne.

Bien que le produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de sécurité.

Il n'est pas nécessaire d'étiqueter conformément aux dispositions de la présente annexe (annexe I SGH) les métaux sous forme massive, les alliages, les mélanges contenant des polymères et les mélanges contenant des élastomères, qui, bien que classés comme dangereux conformément à la présente annexe, ne présentent pas de danger pour la santé humaine en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau, ni de danger pour le milieu aquatique dans la forme sous laquelle ils sont mis sur le marché.

Le fournisseur communique cependant les informations aux utilisateurs en aval ou aux distributeurs, au moyen de la FDS.

Mention d'avertissement: Danger  
Pictogrammes: GHS07-GHS08

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

fluorosilicates alcalins(K), hexafluorosilicates alcalins

acide borique

bifluorure de potassium

**SDS 01912**

**Castolin 1020 XFC**

**Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**Conseils de prudence**

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale. .
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels

**2.3. Autres dangers**

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant :

Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérigènes

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage peuvent causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

---

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Métaux et alliages de base

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
231-159-6	Cuivre	25 - < 30 %
7440-50-8		
01-2119480154-42		
231-175-3	Zinc	10-50 %
7440-66-6		
231-131-3	Argent	10-50 %
7440-22-4		
01-2119555669-21		
240-896-2	fluorosilicates alcalins(K), hexafluorosilicates alcalins	5-10 %
16871-90-2		
009-012-00-0	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3; H331 H311 H301	
237-928-2	tétrafluoroborate de potassium	5-10 %
14075-53-7		
233-139-2	acide borique	5-10 %
10043-35-3		
005-007-00-2	Repr. 1B; H360FD	
01-2119486683-25		
232-156-2	bifluorure de potassium	0,1-5 %
7789-29-9		
009-008-00-9	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B; H301 H314	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.  
Consulter, le cas échéant un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Consulter, le cas échéant un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Faire avaler au plus tôt une quinzaine d'ampoules de chlorure de calcium. Emmener à l'hôpital.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**Mentions de danger**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

SDS 01912

Castolin 1020 XFC

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyen d'extinction approprié**

Le produit lui-même ne brûle pas.

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux Acide fluorhydrique ( HF ), Fluorures inorganiques

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respirateur (filtre à particules P3) en cas de formation des poussières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

#### **Information supplémentaire**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Baguettes de brasage, fil de brasage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



### 8.1. Paramètres de contrôle

**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
10043-35-3	Acide borique (poussières inhalables)	-	10		VME 8 h	
		-	10		VLE courte durée	
7440-22-4	Argent (poussières inhalables)	-	0,1		VME 8 h	
		-	0,8		VLE courte durée	
7440-50-8	Cuivre (poussières inhalables)	-	0,1		VME 8 h	
		-	0,2		VLE courte durée	
16984-48-8	Fluorures (exprimé en fluor) (poussières inhalables)	-	1		VME 8 h	
		-	4		VLE courte durée	
1314-13-2	Oxyde de zinc (fumée) (poussières alvéolaires)	-	3		VME 8 h	
		-	3		VLE courte durée	
7440-66-6	Zinc (fraction alvéolaire) (OLD)	-	0,1 a		VME 8 h	
		-	0,4 e		VLE courte durée	

**Conseils supplémentaires**

Les désignations comportant OLD ne plus valables. Il s'agit de valeurs limite d'exposition supprimées de la liste des valeurs limite d'exposition. Les valeurs sont pourtant conservées à titre d'information complémentaire attribuant à l'évaluation de risque.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).  
Porter en dessous des gants de protection pour éviter des réactions allergiques dues à un contact direct avec la peau.  
Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection <Camapren 722> de la société www.kcl.de.  
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.  
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

**Protection de la peau**

Vêtements protecteurs étanches aux poussières. (NF EN 470-1)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre à combinaison multiple ABEK/P3

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Solide
Couleur:	odeur spécifique au produit
Odeur:	Inodore
pH-Valeur:	n.a.
Point de fusion:	620 °C

**SDS 01912**

**Castolin 1020 XFC**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: n.a.  
Point d'éclair: n.a.  
Hydrosolubilité: soluble  
(à 20 °C)

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Risque de dégagement de gaz toxiques au contact avec des acides.

**10.4. Conditions à éviter**

Un dégagement de fluorure d'hydrogène peut avoir lieu en présence de vapeur d'eau lorsque le produit est porté à très haute température.

**10.5. Matières incompatibles**

Des acides forts et des oxydants puissants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Risque de dégagement de gaz toxiques au contact avec des acides.  
Oxydes de métal

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Décapant de brasage: DL50/orale/rat 300 - 2000 mg/kg

Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage peuvent causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, toux, nausées et fièvre).

Risque de fluorose.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
16871-90-2	fluorosilicates alcalins(K), hexafluorosilicates alcalins				
	par voie orale	DL50	156 mg/kg	rat	GESTIS
	dermique	ATE	300 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,67 mg/l	rat	ECHA
7789-29-9	bifluorure de potassium				
	par voie orale	ATE	100 mg/kg		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SDS 01912**

**Castolin 1020 XFC**

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (acide borique)

Peut altérer la fertilité.

Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire**

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (88/379/CEE).

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Donnée non disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO); Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0 %

### Prescriptions nationales

### Information supplémentaire

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel minéraux.  
Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Modifications

Section: 2, 3

### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

### Bibliographie :

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*